

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GASPADEL

FR0011238435

Gaspal Gestion

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion de la SICAV est similaire à celui du fonds maître GASPAL PATRIMOINE, à savoir la recherche d'une performance supérieure à son indice de référence, indice composite constitué de 50% Eurostoxx 50 (dividendes réinvestis) et 50% (Ester+0.50%), grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La performance de l'OPCVM sera inférieure à celle de son maître, compte tenu des frais propres au nourricier.

L'indicateur de référence est 50% Eurostoxx 50 (dividendes réinvestis) et 50% (Ester+0.50%).

L'OPCVM nourricier GASPADEL est investi en permanence (minimum 90%), en parts de l'OPCVM maître : GASPAL PATRIMOINE (FR0007082417), et à titre accessoire en liquidités. Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré français et étrangers.

► Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire. En fonction des perspectives perçues par le gérant, le portefeuille sera exposé directement ou via la détention de parts ou d'actions d'OPCVM spécialisés aux catégories d'actifs actions, obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire. L'exposition à chacune de ces catégories pourra varier selon l'appréciation de la société de gestion :

- une exposition en actions dans la limite de 100%,

- une exposition sur des titres de créances et instruments du marché monétaire d'émetteurs publics ou privés, de toutes notations dans la limite de 75%.

Le fonds peut être exposé à hauteur de :

- 30% maximum en actions des marchés émergents
- 30% maximum en emprunts des marchés émergents
- 25% maximum en obligations convertibles.

L'OPCVM pourra être exposé à hauteur de 75% au risque lié à l'utilisation de titres de créance notés « spéculatifs ». Dans la limite de 50% de l'actif net, le gérant peut investir dans des Fonds Commun de Titrisations.

Il sera possible de couvrir ou d'exposer le portefeuille au maximum à 100% de l'actif, à des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques via des instruments financiers dérivés ; dans ce cas, les instruments dérivés utilisés seront négociés sur des marchés financiers à terme réglementés.

Le risque de change ne pourra pas excéder 75% de l'actif du FCP. Il n'y a pas de recherche de surexposition.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai

Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres sont centralisés chaque vendredi à 11 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur la valeur liquidative de l'OPCVM maître du jour.

La valeur liquidative est hebdomadaire, calculée chaque vendredi, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de la SICAV et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 1 » de risque de la SICAV ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 4 signifie que votre capital est exposé à des risques moyens mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cette SICAV est classée dans cette catégorie 4 en raison de son exposition discrétionnaire aux marchés actions et de taux.

L'investissement sur les actions de petite et moyenne capitalisations, les pays émergents, peuvent induire des fluctuations importantes et rapides à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative compte tenu d'une faible liquidité de ces marchés.

La SICAV est soumise à un risque de perte en capital.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs souverains, publics ou semi-publics, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité : le fonds peut être exposé à un risque de liquidité sur l'OPCVM maître en cas de rachat important, le fonds maître pouvant être amené à devoir liquider ou modifier une part significative de son actif pour honorer les rachats de parts présentés par la SICAV Gaspadel. Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître sont exposées dans son prospectus.

FRAIS

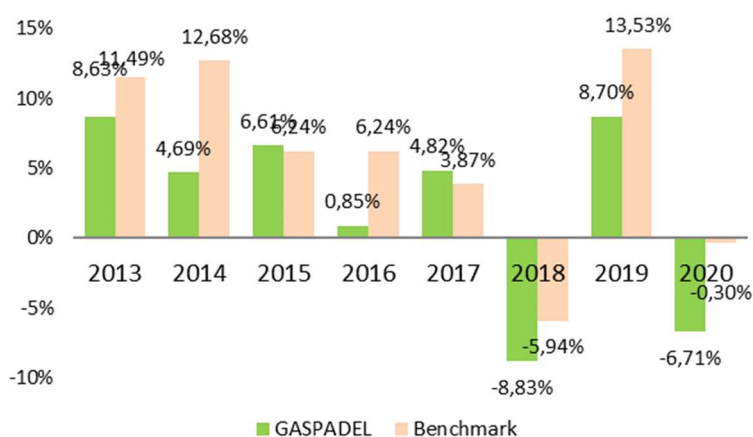
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	4% maximum, non acquis à l'OPCVM
FRAIS DE SORTIE	0%
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LA SICAV SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1.75 % TTC
FRAIS PRELEVES PAR LA SICAV DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	Néant

*Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur simple demande auprès de la société.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 26/07/2012

DEVISE DE LIBELLE : Euro

**CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :
Nouvel indice de référence du fonds maître à partir du 18/05/2018**

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM NOURRICIER ET SUR L'OPCVM MAITRE (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM nourricier et de l'OPCVM maître et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Gaspal Gestion

7 Boulevard de la Madeleine, 75001 PARIS.

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

Service commercial - Tél : 01 42 68 19 94

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.gaspalgestion.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.gaspalgestion.com, ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

La responsabilité de GASPAL GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

GASPAL GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/09/2021